

TROIS RESIDENCES-MISSIONS

« Arts vivants – Arts visuels – Lecture publique »

En direction d'artistes ou collectifs d'artistes en vue de 3 résidences-missions menées en faveur des habitants de CŒUR d'ESSONNE AGGLOMERATION prenant place dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) pour l'année 2017-2018 sur la thématique suivante : L'ALTERITE

APPEL A CANDIDATURE

Cadre de la résidence-mission

Cœur d'Essonne Agglomération engage en 2017 pour trois ans un partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et l'Académie de Versailles par la signature d'un Contrat Local d'Éducation Artistique, en partenariat avec le département de l'Essonne.

Dans ce cadre, trois résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2017-2018. Portées par les équipements culturels de Cœur d'Essonne Agglomération (Réseau des Médiathèques, Théâtre Brétigny, CAC Brétigny), les résidence-missions sont menées en faveur des habitants du territoire, et plus particulièrement de la jeunesse, à partir d'un réseau d'établissements scolaires, d'associations et de structures culturelles, sociales, socioculturelles, économiques et éducatives de Cœur d'Essonne Agglomération.

Définition du territoire

Cœur d'Essonne Agglomération, située au sud de Paris et en plein cœur du département de l'Essonne, est née de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la Communauté de communes de l'Arpajonnais.

21 communes forment Cœur d'Essonne Agglomération : Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Brétigny-sur-Orge, Egly, Fleury-Merogis, Guibeville, la Norville, le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, sur une superficie de 132 km², comptant 194 000 habitants.

Elle constitue un territoire équilibré entre « ville et campagne » structuré autour de la vallée de l'Orge et de la ligne C du RER.

Cœur d'Essonne Agglomération dispose de multiples compétences (le développement économique, l'emploi, le logement, les transports) dont notamment la gestion d'équipements culturels et sportifs : avec 13 médiathèques communautaires, 4 équipements culturels communautaires (Le CAC Brétigny, centre d'art contemporain, Le Théâtre Brétigny – scène conventionnée, l'Arlequin et l'Espace Marcel Carné), 3 conservatoires communautaires.

La politique culturelle de l'agglomération s'appuie sur les équipements culturels organisés en pôles, ceux-ci sont naturellement désignés comme coordonnateurs des résidences dans leurs champs d'intervention respectifs (Lecture publique, Arts visuels, Spectacle vivant).

Définition de la résidence-mission

> Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle par des actions territoriales en faveur des habitants des villes de Cœur d'Essonne Agglomération (en particulier des jeunes et des enfants, et au-delà, de leurs familles, dans leurs différents temps), dans une démarche participative et immersive.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'enjeu principal de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les bénéficiaires, dans une logique de collaboration ou de co-création, sans obligation de production d'œuvre.

Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, l'artiste-résident ou le collectif d'artistes donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Ces actions doivent permettre à un grand nombre de bénéficiaires, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident ou du collectif d'artistes.

A l'École, ces actions doivent s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, articulant temps d'enseignements et hors temps d'enseignements, et contribuer ainsi à leur réussite.

L'artiste-résident ou le collectif d'artistes s'appuie sur des équipements culturels référents, définit avec les partenaires du territoire un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...).

> Objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Cœur d'Essonne Agglomération d'appréhender les arts et la culture par la rencontre avec des artistes ;
- Encourager et accompagner la pratique et l'expression artistique individuelle et collective des habitants, en particulier celle des jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) ;
- Développer l'esprit critique, la compréhension des enjeux de société, le partage des connaissances et la transversalité des champs artistiques ;
- Favoriser l'ouverture aux autres et le vivre ensemble par l'intermédiaire de rencontres intergénérationnelles, de croisements inter-structures ou tout autre forme de rencontre
- Favoriser la réussite des élèves par une démarche de projet interdisciplinaire en appui sur la pratique artistique et la pratique culturelle, au cœur du parcours d'éducation artistique et culturelle.

- S'adresser à des publics nouveaux et/ou en dehors de contextes captifs. Croiser et élargir les publics. Une attention particulière sera portée aux habitants éloignés de l'offre culturelle, aux établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire et aux quartiers relevant de la politique de la ville.

Le socle commun des trois résidences-missions sera la notion d'**Altérité** dans sa compréhension la plus large.

Chaque champ esthétique convoqué (littérature et arts du langage, arts visuels, spectacle vivant...) fournit une ample matière pour étudier le rapport à l'autre et ses représentations et nourrir ainsi des modalités de partage, de rencontre et de transmission.

> **Déroulement**

La résidence se décompose en deux étapes :

- une période d'appropriation du territoire d'une durée d'un mois fractionné ;
- une période de réalisation du projet d'une durée de trois mois continus ou discontinus.

Durant la **période d'appropriation**, l'artiste ou le collectif d'artistes résident co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics. L'artiste ou le collectif d'artistes résident conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

En ouverture de ce mois d'appropriation, pour les publics scolaires, l'Éducation nationale invitera les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les Conseillers Pédagogiques de circonscriptions, les chefs d'établissements et les référents cultures à une réunion où les porteurs du CLEA présenteront les artistes ou les collectifs d'artistes sélectionnés, ce qui facilitera la co-construction des projets par les artistes et les équipes pédagogiques.

A l'issue du mois d'appropriation, un temps de formation et de sensibilisation conduit par les artistes ou les collectifs d'artistes et réunissant les enseignants et les autres acteurs des structures impliquées, sera proposé.

La **période de réalisation** du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur cinq mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec les bénéficiaires, dans un souci de cohérence et de synergie sur l'ensemble du territoire concerné.

Une restitution finale, rassemblant tous les participants, leur famille et entourage témoigne de la résidence-mission, du geste artistique transmis aux différents groupes impliqués. Ce temps fait l'objet d'une co-construction entre l'artiste ou le collectif d'artistes et l'équipement culturel référent.

> **Des équipements culturels référents**

En lien avec son projet global, l'artiste ou le collectif d'artistes résident sera accompagné par un équipement culturel du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (Cf. annexes 1, 2 et 3).

Ces équipements référents, coordonnateurs des résidences-missions sont des lieux ressources pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les bénéficiaires.

Ils doivent pouvoir diffuser des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, stimuler et accueillir l'expression des habitants.

Les équipements référents des trois résidences-missions sont :

Le Théâtre Brétigny

(cf présentation en annexe 1),

Le CAC Brétigny

(cf présentation en annexe 2)

Le Réseau des Médiathèques de Cœur Essonne Agglomération – Lecture Publique

(cf présentation en annexe 3).

Mise en œuvre des résidences-missions

Période et durée des résidences-missions

La période de résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

Résidence-mission | Théâtre Brétigny :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2017 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence entre janvier et juin 2018

Résidence-mission | CAC Brétigny :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2017 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence entre janvier et juillet 2018

Résidence-mission | Lecture Publique :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2017 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et juillet 2018

Conditions financières et moyens mis à disposition

Chacun des trois artistes ou collectifs d'artistes sélectionnés bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident ou du collectif d'artistes, existante et disponible, seront étudiés sur la base d'un budget prévisionnel, validé par la Direction culture de l'agglomération.

Deux emplois de médiation seront dédiés, dans les équipements, au suivi des résidences-missions.

Chacun des artistes retenus doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Les conditions d'hébergement seront examinées au cas par cas, selon les nécessités.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Direction culture de l'agglomération et de chaque artiste accueilli sera signé avant le début de chacune des résidences.

Accompagnement et pilotage des résidences-missions

Le Réseau des Médiathèques – Lecture publique, le Théâtre Brétigny et le CAC Brétigny ont été désignés pour être les coordonnateurs de ces résidences-missions.

Au sein de chaque équipement, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de chaque résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection de trois artistes ou collectifs d'artistes, la bonne mise en œuvre et le suivi général des résidences-missions. Il rassemble un élu concerné, des représentants de la direction de la culture, de la direction de l'action sociale et de la direction du développement économique de Cœur d'Essonne Agglomération, les responsables des équipements référents, un ou plusieurs représentants de la DRAC Île-de-France, du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Éducation Nationale (la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant, un conseiller DAAC en fonction des domaines artistiques concernés, la chargée de mission EAC à la DSDEN de l'Essonne, un Inspecteur de l'Éducation nationale ou son représentant).

Modalités de candidatures

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché trois artistes ou collectif d'artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine, une expérience significative dans le domaine de la co-création ou de la médiation avec le public.

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants l'équipement culturel référent :

- arts vivants pour le Théâtre Brétigny
- arts visuels/art contemporain pour le CAC Brétigny
- un dialogue entre le papier et toute forme d'expressions artistiques pour le Réseau des médiathèques – lecture publique

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae mettant notamment en valeur des expériences de médiation, de rapport aux publics ;
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste et de sa production existante ;
- une lettre de motivation ;
- une note d'intention présentant les premières orientations artistiques du projet proposé, se fondant sur la thématique de l'Altérité et les particularités du territoire, en lien avec l'équipement culturel référent dédié à la résidence-mission pour laquelle l'artiste candidate ;
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence ;
- un compte-rendu détaillé d'une action déjà conduite avec des publics.

Les artistes candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) du permis de conduire et disposer d'un véhicule.

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (format PDF exclusivement) et en un seul document.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 20 juin 2017 au plus tard par envoi électronique ou postal aux adresses suivantes :

Théâtre Brétigny
A l'attention de Sophie Mugnier
Rue Henri Douard
91220 Brétigny-sur-Orge
coord@theatre-bretigny.fr

CAC Brétigny
A l'attention de Céline Poulin
Rue Henri Douard
91220 Brétigny-sur-Orge
m.prigent@cacbretigny.com

Réseau des médiathèques – Lecture publique
A l'attention d'Agnès Grig
Cœur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée
1 Place Saint Exupéry
91 704 Sainte Geneviève-des-Bois
a.grig@coeuressonne.fr

Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le 05 juillet 2017.

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour plus d'informations

Pour le Théâtre Brétigny

Catherine Carrau, secrétaire générale du Théâtre / Joëlle Saintagne, assistante de direction

Téléphone : 01 60 85 29 90 / 01 60 85 20 86

Courriel : coord@theatre-bretigny.fr / pro@theatre-bretigny.fr

Pour le CAC Brétigny

Mathieu Gillot & Manon Prigent, chargés de médiation

Téléphone : 01.60.85.20.76/78

Courriel : m.gillot@cacbretigny.com / m.prigent@cacbretigny.com

Pour la Lecture Publique

Agnès Grig, Coordinatrice de l'action culturelle territoriale

Téléphone : 01 60 83 64 43

Courriel a.grig@coeuressonne.fr

ANNEXE 1

THEATRE BRETIGNY

1 - Présentation de l'équipement

Le Théâtre - scène conventionnée de Cœur d'Essonne Agglomération est un équipement doté d'une salle de spectacle de 537 places et d'une salle de répétition.

Le Théâtre promeut la découverte des créations contemporaines avec 100 représentations et 45 à 50 compagnies par an, ainsi que l'accompagnement d'artistes associés.

Sa programmation pluridisciplinaire porte une attention spécifique au corps et aux écritures non textuelles.

Elle s'organise en 3 cycles thématiques proposant aux spectateurs un parcours de points de vue et d'expériences sur le même sujet et se traduit par des temps de programmations conviviaux associant spectacles, débats, apéros sonores, ateliers participatifs, goûters-philos, expositions thématiques, stages de pratiques artistiques tout public.

Il se distingue par une programmation aussi riche dans ses murs qu'en dehors, avec une centaine de partenaires hors-les-murs et une multiplicité de propositions artistiques réparties sur l'ensemble du territoire de l'Essonne.

Inscrit dans une agglomération de 200 000 habitants, le théâtre s'adresse à tous dans un département caractérisé par un nord urbain et un sud rural.

2 - Lien entre la résidence et le Théâtre Brétigny

Le Théâtre Brétigny se caractérise par un projet culturel volontariste en particulier en direction de la jeunesse et des lycéens mais aussi des publics dits éloignés. Il repose sur une adresse à un public large et divers et a pour vocation de rayonner sur le Cœur d'Essonne Agglomération.

La programmation multiplie les propositions qui intègrent les principes de co-créations, les projets immersifs et impliquant une participation du public. En ce sens, les principes du CLEA trouvent de larges échos et de fortes résonances avec le projet culturel du Théâtre.

Le thème de l'altérité est présent et s'égrène au fil des cycles thématiques qui ont ponctué les saisons du Théâtre. Du cycle sur la citoyenneté intitulé « Aux armes et caetera » aux cycles plus récents comme « Voyages, voyages » qui aborde le thème de la migration, du déplacement, des cultures étrangères, la thématique de l'autre est récurrente au Théâtre Brétigny.

On la retrouve au cœur de ses préoccupations au travers de la volonté qu'exprime le théâtre d'échapper à l'entre-soi, pour se tourner vers la plus grande diversité des publics. La question de l'altérité est donc maintes fois abordée tant par la place laissée au traitement de

sujets « de société » au cours des cycles de programmation que par la démarche qui préside à la politique de développement des publics.

3 - Attendus spécifiques de la résidence-mission Arts vivants

Thématique : la rencontre avec l'autre

Faire découvrir qu'altérité et conscience de soi s'incluent réciproquement par le biais de l'expérimentation, l'échange, la discussion, l'analyse des ressentis.

Proposer une pratique artistique centrée sur le corps et le mouvement qui permette d'appréhender ce double mouvement de la conscience de soi et de l'altérité.

Laisser des traces et travailler la mémoire (prise de photos, dessins, notes...) tout au long de la résidence-mission.

Dans cette perspective, les attendus spécifiques concernant l'artiste ou la compagnie sont :

Un artiste ou une compagnie qui place l'autre et la rencontre au cœur de sa démarche.

Un artiste ou une compagnie dont la recherche et la production s'intéresse au corps, aux mouvements, au toucher, dans le champ de la création chorégraphique ou circassienne contemporaine, dans cette optique de rencontre avec l'autre.

Un artiste ou une compagnie qui atteste d'une pratique confirmée de la médiation, de la sensibilisation et de la relation aux publics.

Un artiste ou une compagnie dont les œuvres pourront se déployer dans le cadre du parcours culturel dans des lieux non conventionnels du territoire notamment dans les établissements scolaires.

ANNEXE 2

CAC BRÉTIGNY

1 - Présentation de l'équipement

Nanti d'un espace d'exposition en forme de passage, la porosité existante du CAC Brétigny avec son environnement est un axe historique fort de son projet. Le CAC Brétigny développe une programmation qui fait des artistes et des publics de véritables usagers et qui positionne le centre d'art en lieu de vie du territoire. Il a pour mission d'être un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain à destination de tous les publics au travers d'expositions, de rendez-vous, d'événements, d'éditions et d'actions de médiation. Il présente l'art contemporain dans toute sa diversité et au croisement avec d'autres disciplines (artisanat, sciences humaines, cinéma, etc.). Le projet se déploie non seulement au sein du centre d'art mais aussi directement avec et chez les partenaires (associations, établissements scolaires, établissements culturels et sociaux...), dans l'espace public et avec les habitants.

Le CAC Brétigny est un équipement de Cœur d'Essonne Agglomération. Il reçoit les soutiens du Ministère de la Culture et de la Communication — DRAC Île-de-France, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne, avec la complicité de la ville de Brétigny-sur-Orge. Il est membre des réseaux d.c.a et TRAM.

2 - Lien entre la résidence et le centre d'art

Le thème partagé des résidence-missions, l'altérité, et le cadre des résidences-missions résonnent avec le projet général du centre d'art. Le projet du CAC Brétigny se distingue en effet par l'investissement des pratiques amateurs et des partenaires dans des projets en co-création et par la diffusion de l'art hors des espaces dédiés. Sa programmation se caractérise aussi par son soutien aux artistes et chercheurs pour la production de formes artistiques innovantes, le mélange des époques et des disciplines ainsi que pour son ouverture à différentes esthétiques.

Le CAC Brétigny pose la recherche du savoir du côté de l'autre, que celui-ci soit compris comme une entité, un groupe ou un champ disciplinaire. Quand Barthes écrit «Martiens», dans ses Mythologies, il est atterré par la façon dont son époque envisage la vie sur Mars. Les terriens s'approprient la planète en y projetant leurs propres coutumes et croyances. Fondant la vie martienne sur le mythe de l'identique, du double, ils refusent une remise en cause de leur logique habituelle par l'intrusion d'une véritable altérité. Car la rencontre avec l'altérité entraîne avant tout l'interrogation de sa propre identité et ainsi l'apparition de l'autre en soi. C'est pourquoi, comme le dit Barthes, l'altérité est le concept le plus antipathique au «

bon sens ». Elle entraîne la remise en question des prérequis, des facilités de penser, elle permet alors une véritable construction du savoir.

3 - Attendus spécifiques de la résidence-mission Arts Visuels

Il est attendu de l'artiste ou du collectif d'artistes en résidence que son projet se construise à partir des ressources du territoire. La pratique de l'enquête sur le territoire ou du collectage de données (historiques, géographiques, culturelles, sociales, événementielles...) auprès et avec les habitants et acteurs du territoire sera donc privilégiée. Les formes de cette collecte de données peuvent en être très variées (photographies, dessins, sons, gestes, notations, retranscriptions, discussions, données scientifiques,...) et donner lieu à des formes artistiques tout aussi diverses. Il s'agit surtout d'impliquer les ressources et savoir-faire du territoire dans la construction du projet.

Pistes de recherches possibles :

- éléments patrimoniaux, culturels ou industriels remarquables (l'histoire de la psychiatrie sur le territoire, les carrières de Cheptainville, le château de Morsang-sur-Orge, l'ancienne tuilerie de Breuillet...);
- évolutions urbaines, sociales et culturelles de l'agglomération ;
- ressources techniques (artisans locaux, club de danse ou chorale...)

Ces pistes sont données à titre d'exemples, l'appel est ouvert à tous types d'ancrage territorial. La recherche et l'exploration de ces pistes se feront durant la période d'appropriation.

ANNEXE 3

LECTURE PUBLIQUE

1 - Présentation des équipements

Le réseau des médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération compte 13 médiathèques communautaires, réparties dans 11 communes, ainsi qu'un pôle de Lecture publique.

Les médiathèques proposent gratuitement différents services et offrent une programmation culturelle variée (ateliers, conférences, rencontres, lectures, spectacles, concerts, projections etc.).

Leurs missions principales sont de rendre accessible au plus grand nombre leurs collections et services, la Culture dans son ensemble (artistique, scientifique etc.), de permettre d'accéder à l'information, de sensibiliser les publics aux nouvelles pratiques et technologies, d'accompagner la citoyenneté et de toucher les différents publics (petite enfance, jeunesse, adultes, publics empêchés etc).

La programmation annuelle repose sur 4 temps forts pour le Réseau des médiathèques que sont l'ouverture de saison (en octobre), Les semaines du Numérique (en novembre), le Salon du Livre Jeunesse (en mars) et le Festival de la Petite enfance (en mars/avril).

2 - Lien entre la résidence et les médiathèques

Cœur d'Essonne Agglomération constitue un nouveau territoire au cœur duquel les habitants expérimentent un nouveau vivre ensemble. Dans ce paysage la rencontre avec l'autre prend différentes formes au sein des médiathèques du réseau de Cœur d'Essonne Agglomération.

Dans un contexte général où se questionnent la « ville » et la citoyenneté, les médiathèques réinvestissent leur rôle de lieu de la citoyenneté et de sociabilité au sein de la « Cité » et leur place de « 3ème lieu » de vie après la maison et le travail. La diversité des publics et la pluridisciplinarité des collections et des actions menées font émerger la notion de « l'autre » comme essentielle. « L'autre » est au cœur des préoccupations des bibliothécaires.

Comment accueillir l'autre ? Comment aller de l'un à l'autre ? Quelle place laisser à l'autre ?

Une première réponse : le dialogue. Mais quel dialogue possible au cœur des médiathèques ?

3 - Attendus spécifiques de la résidence-mission en lecture publique

La thématique globale de « l'altérité » sera déclinée dans les médiathèques autour de la notion de la rencontre avec l'autre et plus précisément autour d'un dialogue entre le

« papier » et toute forme d'expression artistique (musique, arts graphiques et numériques, conte, danse,...).

Le papier s'entend ici sous toutes ses formes visuelles ou numériques, par sa présence, son absence, sa transparence...du papier d'identité au papier peint...du papier plié, déchiré, découpé aux pages d'écriture....

Nous recherchons un collectif d'artistes pluridisciplinaires autour de l'objet/thème « papier(s) » en lien avec les thématiques de « l'autre ».

Cette résidence vise :

- à interroger la médiathèque en prenant en compte le contexte spécifique du lieu.
- à proposer des actions en direction de publics différents (de la maternelle aux publics éloignés, en situation de handicap etc.), ciblés selon les actions et les structures. Ces actions ou gestes artistiques pouvant se dérouler dans les médiathèques ou bien dans leurs structures partenaires (IME, centres sociaux, établissements scolaires, structures culturelles du territoire..).
- à renforcer les liens entre les médiathèques qui constituent ce nouveau territoire.